

DECISION

N°D-20/121 portant délégation de signature

Le Président par intérim de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac,

Vu le décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004 relatif au statut de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac, et notamment son article 10 avant-dernier paragraphe,

Vu la décision ministérielle du 17 décembre 2019 portant désignation de Monsieur Jérôme BASTIANELLI en qualité de Président par intérim de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac.

DECIDE

Art. 1er. – Délégation est donnée à Madame Céline FERAUDY, Directrice de l'administration et des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de plus de 48 heures du Président par intérim entre le 7 janvier et le 6 mars 2020, à l'effet de signer, au nom du Président par intérim de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac tous actes, décisions et contrats de travail, à l'exception des décisions mentionnées aux points 9° et 10° de l'article 10 du décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004, des actes effectués en tant que personne responsable des marchés et de la convocation du conseil d'administration.

Art. 2. – La présente décision annule et remplace la décision n° D-20/101 du 27 janvier 2020.

A Paris, le 05 FEV. 2020

Jérôme Bastianelli
Président par intérim

★musée du **quai Branly - Jacques Chirac**

établissement public 222, rue de l'Université 75343 Paris cedex 07
téléphone 01 56 61 70 00 télécopie 01 56 61 71 01 courriel info@quaibranly.fr internet www.quaibranly.fr